COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Présilly, 97 route du Bé d'le, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres : en exercice: 23 présents: 17 procurations: 2 votants: 19

PRESENTS: A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J-C. GUILLON, B. FOL, A. MAGNIN, J. LAVOREL, F. de VIRY

REPRESENTES: J. BOUCHET par P-J. CRASTES, F. BENOIT à J. LAVOREL

ABSENTS: V. LECAQUE, P. CHASSOT, M. DE SMEDT, L. CHEVALIER

Date de convocation : 25 juin 2024

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° b 20240701 eauasst 30

1.1. MARCHES PUBLICS

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE, D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES -SECTEUR MIXTE RUE DE LA PLATIERE ET RUE DE SARDAIGNE, PHASE 01 : RUE DU GENERAL PACTHOD A SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux potable et d'eaux usées de la rue du Général Pacthod à Saint-Julien-en-Genevois, plusieurs adaptations techniques ont été nécessaires sur le réseau d'eau potable :

- La modification en plus-value et moins-value du marché de base en fonction des contraintes du site;
- La réalisation de prestations supplémentaires non prévues au marché sur le réseau d'eau potable et notamment le remplacement d'une croix 4 vannes Place de la Libération :
- La mise en place de balisage supplémentaire sur demande de la Commune et du coordonnateur sécurité;
- La réparation d'un branchement gaz.

Ces modifications techniques représentent une plus-value de 57 457,92 € H.T. soit 68 949,50 € T.T.C., qu'il convient de prendre en considération par voie d'avenant n° 1. Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 544 083,72 € H.T. (652 900,46 € T.T.C.) soit une augmentation de 10,56 % du montant initial. Par ailleurs, l'avenant n° 1 ajoute de nouveaux prix aux bordereaux des prix unitaires.

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R2194-7; Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10; Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement;

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID: 074-247400690-20240701-B240701EAUASS30-DE

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 4 développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et inférieur à 2M € H.T., prendre toute décision sur leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ; Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 17 juin 2024 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché « Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales - Secteur mixte rue de la Platière et rue de Sardaigne, Phase 01 : rue du Général Pacthod à Saint-Julien-en-Genevois », annexé à la présente délibération, ayant pour objet les modifications précitées pour un montant de 57 457,92 € H.T. soit 68 949,50 € T.T.C.

<u>Article 2</u> : rappelle que les crédits sont inscrits aux budgets annexes Régie Eau et Régie Assainissement – exercice 2024 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

<u>Article 4</u>: autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE: POUR: 19

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération Télétransmise le 04/07/2024 Publiée électroniquement le 04/07/2024

La secrétaire de séance, Carole VINCENT

sa notification.

Le Président, Pierre-Jean CRASTES

A CONTROL OF THE PROPERTY OF T

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou